

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2019

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Christian BRUNEEL, Christophe BRUZEAU, Marc CAPELLI, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER, Catherine COUANON, Gilles CRETIN, François FENIET, Jean-Marc FONTANEZ, Yannick FOUCAULT, Joëlle GAUTHIER, Jean-Marc GRECARD, Sylvia GROS, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoit PIARD, Dominique PIARD, Jérémie PIARD, Nadine PIARD, Sébastien PIARD, Christelle PIPARI, Didier REYBILLET, Mikaël REFLOC'H, Raphaël VAZ, Jacques VINCENT, Gérard WERMEILLE.

Absents excusés : Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Liliane BROLLES, David COLANGE (Pouvoir à E. JANIER-DUBRY), Joël GINDRE (Pouvoir à Y. AUGER), Lyndie GOUBET, Michel GOYARD, Daniel LAMOURET, Régis MOREAU, Corine PACOREL (Pouvoir à M. REFLOC'H).

1) Nomination du secrétaire de séance

Madame Estelle JANIER-DUBRY est désignée secrétaire de séance.

2) Installation du nouveau conseil municipal et élection du Maire

La séance est ouverte par M. Yvan AUGER, Maire de la commune-siège de Nanchez, désigné par la Préfecture pour convoquer les membres des anciens conseils municipaux. Ceux-ci sont installés dans leur fonction de conseillers municipaux de Nanchez.

Mme Jocelyne CART-LAMY, doyenne de l'assemblée, assure la Présidence de la séance, jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Mme Cathy COUANON et M. Raphaël VAZ sont désignés assesseurs.

L'élection a lieu à bulletin secret. Seul, M. Yvan AUGER s'est porté candidat.

Résultat du vote :

Votants : 30 + 3 pouvoirs

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 29

M. Yvan AUGER ayant obtenu 29 voix, est proclamé Maire de la commune nouvelle de Nanchez et installé immédiatement.

Sous la présidence de M. AUGER, le Conseil Municipal est invité à poursuivre l'ordre du jour de la réunion.

3) Installation des Maires délégués

Une délibération est prise pour acter le fait que chaque Maire des communes fondatrices est maire délégué de sa commune historique : Christian BRUNEEL est maire délégué de Prénovel ; Frédéric OLLITRAULT, maire délégué de Villard sur Bienne ; Fabien MOREL, maire délégué des Piards.

4) Fixation du nombre des adjoints et élection des adjoints

A titre transitoire jusqu'en 2020, la Loi autorise les élus issus des élections de 2014 à prolonger leur mandat et elle autorise également à avoir 3 adjoints pour chaque commune fondatrice. (En 2020, pour les élections municipales, Nanchez élira un nombre de conseillers municipaux, en fonction de son

nombre d'habitants, comme toutes les communes de France et son nombre d'adjoints sera au maximum de 30% des membres du conseil).

M. le Maire propose que les maires soient d'office adjoint et que les adjoints conservent leur fonction. Le Conseil Municipal décide de la création de 10 postes d'adjoints pour la commune nouvelle et 4 postes pour les communes-déléguées.

M. le Maire offre la possibilité de voter à bulletin secret. Le Conseil se prononce pour un vote des adjoints à main levée.

Sont élus : Christian BRUNEEL, 1^{er} adjoint,
Frédéric OLLITRAULT, 2^e adjoint,
Fabien MOREL, 3^e adjoint,
Mikaël REFLOC'H, 4^e adjoint, à 31 voix pour,
Jocelyne CART-LAMY, 5^e adjoint, à 31 voix pour,
Raphaël VAZ, 6^e adjoint, à 31 voix pour,
Gérard WERMEILLE, 7^e adjoint à 30 voix pour,
Benoît PIARD, 8^e adjoint à 30 voix pour,
Estelle JANIER-DUBRY, 9^e adjoint à 31 voix pour,
Yannick FOUCAULT, 10^e adjoint à 30 voix pour,
Liliane BROLLES, adjoint délégué de Villard sur Bienne,
Jacques VINCENT, adjoint délégué des Piards,
Marc CAPELLI, adjoint délégué des Piards,
Cathy COUANON, adjoint délégué de Prénovel.

5) Indemnités de fonctions

L'indemnité de fonction du Maire est déterminée par la Loi, selon la strate démographique de la commune, soit pour une commune entre 500 et 999 habitants, 31% de l'indice brut terminal : 1 205.71€. Voté à l'unanimité moins une abstention.

Compte tenu que la Loi prévoit que l'indemnisation des élus puisse se faire, ou au titre de la commune-siège ou bien au titre de la commune-déléguée, (2 enveloppes limitatives différentes), M. le Maire propose de conserver les indemnités suivantes :

- Les Maires délégués toucheraient une indemnité de maire d'une commune de moins de 500 habitants, (même indemnité qu'actuellement) mais pas d'indemnité d'adjoint, soit 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique (661.20 € brut),
- Les adjoints de la commune nouvelle seraient indemnisés au titre de la commune-siège, soit 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique (320.88 € brut)
- Les adjoints aux Maires délégués seraient indemnisés au titre d'adjoint à leur commune déléguée, soit 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (256.70 € brut).

Voté à l'unanimité moins une abstention.

6) Délégation de signature

M. le Maire informe l'assemblée qu'il prendra un arrêté donnant délégation de signature à Christian BRUNEEL, Frédéric OLLITRAULT, Fabien MOREL, Mikaël REFLOC'H et Jocelyne CART-LAMY.

7) Délégation du Conseil accordée au Maire

M. le Maire demande au Conseil municipal, la possibilité d'avoir délégation pour les achats de fonctionnement dans la limite de 25 000 € HT. Accord à l'unanimité.

8) Création des commissions

Il est proposé la création de 8 commissions :

- Finances
- Travaux – Sécurité

- Forêt
- Communication
- Fêtes et cérémonies
- Tourisme et sport
- Logements
- Ecoles - SIVOS

Chaque conseiller est invité à s'inscrire dans ces commissions. (Merci de renvoyer votre réponse à renvoyer à mairie@nanchez.fr avant le conseil du 11 février).

9) Commission électorale

Suite à des informations divergentes du service Elections de la Préfecture, il y a eu un retard dans la transmission des délégués à la commission de contrôle et c'est finalement, les délégués de la commune de Villard sur Bienne qui sont retenus par la Préfecture, pour être membres de la commission de contrôle des opérations électorales de Nanchez.

10) Commission d'appel d'offres

Désignation de 5 titulaires et 5 suppléants pour la commission d'appel d'offres dont le rôle est d'ouvrir et analyser les plis. (Décision finale prise par le Conseil), sachant que le Maire de la commune nouvelle est membre de cette commission automatiquement.

Titulaires :

Benoit PIARD
 Denis MARTIN
 Mikaël REFLOC'H
 Gérard WERMEILLE
 Christian BRUNEEL

Suppléants :

Yannick FOUCAULT
 Jacques VINCENT
 Jocelyne CART-LAMY
 Estelle JANIER-DUBRY
 Marc CAPELLI

11) Délibération / Représentation des communes au sein de la Grandvallière

Compte tenu des fusions qui devaient intervenir au 1^{er} janvier 2019, la représentativité des communes au sein de la Grandvallière, se trouve modifiée. La Communauté de Communes propose un accord local autorisant une répartition à 27 sièges (au lieu de 28 ; la commune de St-Laurent perd 1 siège), proposition discutée en réunion le 19 décembre 2018 :

Saint-Laurent	9
Nanchez	4
Grande Rivière Château	3
Chaux du Dombief	3
Fort du Plasne	2
Lac des Rouges Truites	2
La Chaumusse	2
Saint-Pierre	2
	27

Le Conseil Municipal accepte la répartition proposée, à l'unanimité.

12) Délégués aux différentes structures

Les représentants de la commune aux différents organismes seront les suivants :

- Com com La Grandvallière : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Frédéric OLLITRAULT, Fabien MOREL.
- Parc Naturel Régional (PNR) : Yvan AUGER, titulaire et Fabien MOREL, suppléant.
- SIVOS des Joux : Reconduit à l'identique : Yvan AUGER, David COLANGE, Corine GAUTHIER, titulaires ; Jocelyne CART-LAMY, suppléante.
- SIVOS Villard sur Bienne – La Rixouse : Reconduit à l'identique : Frédéric OLLITRAULT (Président du SIVOS), Gilles CRETIN, Raphaël VAZ, Marie-Angélique COTTER. Pour information, classes maternelles à Villard et classes primaires à la Rixouse. Classes assurément non menacées de fermeture à la rentrée 2019-2020.
- Syndicat des Eaux du Grandvaux : Christian BRUNEEL et Gérard WERMEILLE, titulaires et Joëlle GAUTHIER, suppléante.
- Syndicat des Eaux de Bellefontaine : Joëlle GAUTHIER, titulaire et Marie-Angélique COTTER suppléante,
- Syndicat Horticole du canton de Champagnole : Jocelyne CART-LAMY,
- SICTOM : Marc CAPELLI, titulaire et Liliane BROLLES, suppléante,
- Espace Nordique Jurassien : Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE,
- Communes forestières : Benoit PIARD et Gilles CRETIN,
- Correspondant défense : Christophe BRUZEAU,
- SIDEC : Estelle JANIER-JANIER, titulaire et Yannick FOUCAULT, suppléant.

13) Signature électronique

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place de la signature électronique. Cela concerne la signature des mandats et titres.

14) Convention ACTES

Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention ACTES, avec la Préfecture, qui permet de transmettre les délibérations, arrêtés et budgets de façon dématérialisée.

15) Délibération Régies de recettes

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, la mise en place d'une régie de recettes pour la vente des badges de ski et une seconde régie, pour l'encaissement des entrées de la piscine de Prénovel.

16) Création des budgets annexes

Pour le fonctionnement de la commune, le Conseil Municipal crée 3 budgets annexes :

- Budget annexe Assainissement,
 - Budget annexe Lotissement,
 - Budget annexe Transport scolaire
- Vote à l'unanimité.

17) Délibération récupération du FCTVA en année N

Une délibération est prise pour la récupération du FCTVA en année N. Accord à l'unanimité.

18) DETR

La date limite pour déposer les demandes de DETR est fixée au 20 janvier 2019. Le Maire sollicite l'accord de l'assemblée (délibération de principe), pour signer tous les documents nécessaires et déposer un dossier, pour les travaux suivants :

- Toiture du chalet des Belbenoits et
- Travaux au Centre Duchet.

Accord à l'unanimité.

19) Adhésion à Territoires Numériques

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les collectivités sont tenues de diffuser leurs appels d'offres de façon dématérialisée. Compte tenu de la taille de la nouvelle commune de Nanchez, les consultations au-delà de 25 000 €, même pour des dépenses de fonctionnement, devront rapidement être lancées.

Pour se faire aider dans cette démarche, le Conseil Municipal décide d'adhérer au GIP (groupement d'intérêt public) e-Bourgogne Franche Comté, pour son service « Territoires Numériques ».

Voté à l'unanimité.

20) Questions diverses

- L'ensemble des conseillers présents donne leur accord pour l'envoi de convocation par mail.
- Après discussion, il est convenu que les réunions auront lieu alternativement les lundis et vendredis.
- La cérémonie des vœux du maire est prévue le vendredi 18 janvier à 18h30, à la salle de la Renardière (salle du haut, à la salle des fêtes de Prénovel).
- La visite des différentes communes historiques sera programmée au printemps.
- Sur la remarque d'un conseiller, il faudra prévoir uniformiser les différents tarifs en cours.
- Plusieurs devis de téléphonie ont été demandés pour installer un standard, qui permettrait, quand la secrétaire n'est pas présente en mairie-annexe, que l'appel soit basculé au siège de Nanchez.
- Achat terrain à la PEP 39 : La Commune de Nanchez « 1 » avait déjà délibéré pour l'acquisition d'un terrain (3 405 €) appartenant à la PEP 39, situé le long de la route qui conduit à Trémontagne, dans l'hypothèse de pouvoir éventuellement élargir la route, à moyen terme. Comme l'acte va signer tout prochainement, et pour éviter tout blocage chez le notaire, il est demandé de reprendre une délibération autorisant le Maire - ou un adjoint en cas d'empêchement -, à signer l'acte.
Accord à l'unanimité.
- La date du prochain conseil est fixée au lundi 11 février 2019, à 20h.

La séance est levée à 22h05.

Fait à Nanchez, le 16 janvier 2019.

Le Maire,
Yvan AUGER